

POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXCELLENCE



Adoptée par résolution municipale
2021-02-11-030

TABLE DES MATIÈRES

Préambule

1. Les objectifs de la politique	3
2. Les principes	4
3. La définition de jeunesse	4
4. Les programmes	4
4.1. Bourses de persévérance scolaire	4
4.2. Bourses de soutien au développement	5
4.3. Bourses de soutien à l'excellence	6
5. Les dispositions générales	7
6. Entrée en vigueur	7

FORMULAIRES	8
--------------------	----------

PRÉAMBULE

La Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse consciente de l'importance de sa jeunesse, manifeste sa volonté de souligner les efforts entrepris par celle-ci pour accroître son développement et sa quête vers l'excellence.

Ce sont eux qui, demain, formeront notre société et qui en deviendront les leaders. Pour la Municipalité, il lui semble important de semer et d'entretenir un sentiment d'appartenance, Elle croit qu'en entretenant des valeurs d'ouverture et de dépassement par un appui concret, cela pourrait avoir des retombées bénéfiques sur la communauté.

En cohérence avec cette vision, la politique de soutien au développement et à l'excellence vient mettre en place un programme de bourses et préciser les paramètres d'admissibilité pour être éligibles à ces programmes.

Bien consciente du contexte économique et social dans lequel nous vivons, l'utilisation des ressources professionnelles, techniques, physiques et financières doit s'effectuer dans un souci constant d'optimisation. C'est dans une approche teintée de transparence, d'accessibilité, et d'équité que cette politique a été élaborée, le tout, dans le respect des priorités établies par la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse et de l'enveloppe budgétaire allouée à cette politique.

C'est lors de sa séance publique du 11 février 2021, que cette politique de soutien au développement et à l'excellence a été présentée au conseil municipal de Saint-Michel-de-Bellechasse. Elle fut adoptée par résolution municipale n° 2021-02-11-030.

Note : Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

1. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse veut soutenir la jeunesse locale dans ses démarches de développement et d'excellence. Pour ce faire, la Municipalité veut :

- 1.1- Déterminer et encadrer différentes catégories de programmes de bourses** offertes aux citoyens de moins de 25 ans ;
- 1.2- Stimuler la recherche d'accomplissement** chez notre jeunesse ;
- 1.3- Reconnaître et partager les réalisations** de notre jeunesse ;
- 1.4- Semer et entretenir un sentiment d'appartenance** de notre jeunesse envers la Municipalité.

2. LES PRINCIPES

La politique de soutien au développement et à l'excellence de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse repose sur les principes suivants :

- 2.1- Reconnaître l'importance de la jeunesse dans notre communauté.**
C'est elle qui formera l'avenir de notre société et qui en fournira nos leaders de demain ;
- 2.2- Entretenir des valeurs d'ouverture et de dépassement** pourrait créer des retombées bénéfiques dans la communauté ;
- 2.3- Distribuer équitablement et rigoureusement des ressources collectives**, dans une approche teintée de transparence, d'accessibilité, et d'équité, en respect avec les priorités établies par la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse et la capacité de payer des contribuables ;

3. DÉFINITION DE JEUNESSE

Jeunesse :

La jeunesse étant une notion subjective, la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse la définit pour les besoins de la cause et détermine que ce sont les **personnes de moins de 25 ans**.

4. LES PROGRAMMES

En consultant les programmes de soutien offerts, un jeune est en mesure d'identifier celui auquel il est pourrait être admissible.

Afin de leur faciliter la tâche, il est possible de retrouver dans les pages suivantes les formulaires spécifiques aux différents programme de bourses.

4.1 Bourses de persévérance scolaire

DESCRIPTION

Ces bourses d'une valeur de 50 \$ sont remises aux élèves résidant dans la Municipalité et ayant complété avec succès leur 5^e secondaire.

Un formulaire doit être rempli et une preuve de réussite scolaire doit être fournie à la Municipalité avant le 31 août.

Une cérémonie avec des membres conseil municipal et signature du Livre d'or de la Municipalité aura lieu en septembre. Les chèques seront remis ou expédiés à cette période.

Une enveloppe budgétaire annuelle avoisinant les 1 500 \$ est allouée à ce programme.

4.2 Bourses de soutien au développement

DESCRIPTION

Ces bourses d'une valeur maximum de 100 \$ pourraient être remises à des jeunes de moins de 25 ans, résidant dans la Municipalité et qui participent à un projet communautaire, culturel ou sportif avec un organisme légalement constitué.

Cette expérience devrait permettre au participant de développer et accroître ses habiletés sociales, son ouverture sur le monde, ses talents spécifiques.

Un formulaire doit être rempli et une lettre de l'organisme doit être fournie à la Municipalité. La demande peut être réalisée à n'importe quelle période de l'année.

Suivant son expérience, une courte rencontre avec des membres conseil municipal permettra au participant d'échanger sur son vécu et de signer du Livre d'or de la Municipalité.

Une enveloppe budgétaire dont le maximum est établi à 1000 \$ est allouée à ce programme.

4.3 Bourses de soutien à l'excellence

DESCRIPTION

Ces bourses d'une valeur de 500 \$ sont remises à des jeunes de moins de 25 ans, résidant dans la Municipalité et qui en participant à un projet communautaire, culturel ou sportif idéalement supervisé par un organisme légalement constitué, pourraient contribuer à la notoriété de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse. Dans un cas vraiment exceptionnel et selon la disponibilité financière, le montant remis pourrait être doublé.

Cette expérience devrait permettre au participant de démontrer ses habiletés sociales supérieures, son extraordinaire ouverture sur le monde, ses aptitudes spécifiques ahurissantes ou ses performances phénoménales dans ses passions. C'est à travers la réalisation d'un exploit que peu d'entre-nous pourrions égaler et qui mériterait d'être médiatiser que ce projet se concrétisera.

Un formulaire doit être rempli et un dossier complet du projet doit être fourni à la Municipalité. Ce dossier devrait comprendre :

- La description détaillée du projet ;
- Les objectifs visés ;
- La démonstration du parcours personnel du participant lui permettant de croire en l'atteinte de ses objectifs ;
- Un échéancier de réalisation ;
- Une liste de partenaires ;
- Les prévisions budgétaires ;
- Deux lettres de reconnaissance attestant ses compétences
- Un dossier de presse, s'il y a lieu ;
- Tout autre document jugé pertinent.

La demande peut être réalisée à n'importe quelle période de l'année.

Une telle demande ne peut être accordée deux années subséquentes.

Suivant son expérience, une courte présentation au conseil municipal permettra au participant de partager son vécu et de signer du Livre d'or de la Municipalité.

Une enveloppe budgétaire dont le maximum est établi à 1000 \$ est allouée à ce volet.

5. L'ÉTUDE DES DEMANDES

À la réception de la demande, le coordonnateur à la vie communautaire vérifie la présence de tous les documents et renseignements nécessaires à l'étude du dossier.

Par la suite, un comité procède à l'étude de la demande et soumet sa recommandation au Conseil municipal pour décision.

6. LA RÉPONSE À LA DEMANDE

Le coordonnateur à la vie communautaire fera le suivi avec les demandeurs pour leur transmettre la décision du Conseil municipal.

Bourses de persévérance scolaire - Formulaire

POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENTS ET À L'EXCELLENCE

Ces bourses d'une valeur de 50 \$ sont remises aux élèves résidant dans la Municipalité et ayant complété avec succès leur 5^e secondaire. (Voir le programme à l'alinéa 4.1 de la politique.)

Identité de l'élève

Nom et prénom _____ Date de naissance _____

Adresse _____

Téléphone _____ Cellulaire _____

Courriel _____

Établissement scolaire fréquenté

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____
:

Fournir une preuve de réussite scolaire

Faites parvenir les documents à :

Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse

129, Route 132 Est

Saint-Michel-de-Bellechasse, QC

G0R 3S0

loisirs@stmicheldebellechasse.ca

Information

418-884-2865

Bourses de soutien au développement – Formulaire (partie 2 de 2)

POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENTS ET À L'EXCELLENCE

Organisme associé au projet

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Personne contact _____

Téléphone de cette personne _____

Son lien avec le projet _____

:

Fournir une lettre de l'organisme

Faites parvenir les documents à :

Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse

129, Route 132 Est

Saint-Michel-de-Bellechasse, QC

G0R 3S0

loisirs@stmicheldebellechasse.ca

Information

418-884-2865

Bourses de soutien à l'excellence – Formulaire

(partie 1 de 2)

POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENTS ET À L'EXCELLENCE

Ces bourses d'une valeur de 500 \$ sont remises à des jeunes de moins de 25 ans, résidant dans la Municipalité et qui en participant à un projet communautaire, culturel ou sportif idéalement supervisé par un organisme légalement constitué, pourraient contribuer à la notoriété de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse. Dans un cas vraiment exceptionnel et selon la disponibilité financière, le montant remis pourrait être doublé. (Voir le programme à l'alinéa 4.3 de la politique.)

Type de projet

- COMMUNAUTAIRE
 CULTUREL
 SPORTIF

Identité du participant

Nom et prénom _____ Date de naissance _____

Adresse _____

Téléphone _____ Cellulaire _____

Courriel _____

Résumé du projet

Bourses de soutien à l'excellence – Formulaire (partie 2 de 2)

POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENTS ET À L'EXCELLENCE

Organisme associé au projet, s'il y a lieu

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Personne contact _____

Téléphone de cette personne _____

Son lien avec le projet _____

:

Fournir un dossier complet

- La description détaillée du projet ;
- Les objectifs visés ;
- La démonstration du parcours personnel du participant lui permettant de croire en l'atteinte de ses objectifs ;
- Un échéancier de réalisation ;
- Une liste de partenaires ;
- Les prévisions budgétaires ;
- Deux lettres de reconnaissance de personnes significatives attestant ses compétences
- Un dossier de presse, s'il y a lieu ;
- Tout autre document jugé pertinent.

Faites parvenir les documents à :

Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse

129, Route 132 Est

Saint-Michel-de-Bellechasse, QC

G0R 3S0

loisirs@stmicheldebellechasse.ca

Information

418-884-2865